D02 - AIDE À LA RÉDACTION DU DOSSIER D’AUTOÉVALUATION

DES FORMATIONS DE NIVEAUX LICENCE ET MASTER DES ÉTABLISSEMENTS CULTURE

**CAMPAGNE D’ÉVALUATION 2020-2021**

VAGUE B

Dans le cadre de l’évolution des diplômes délivrés par les écoles du domaine des arts plastiques relevant du ministère de la culture, notamment la reconnaissance du diplôme de 1er cycle Diplôme national d’art (DNA) comme conférant grade de licence, le Hcéres invite les écoles de la vague B à déposer pour chaque option (art, design ou communication) du DNA et du Diplôme national supérieur d’expression plastique (DNSEP) un dossier d’autoévaluation bilan/perspective décrivant l’offre de formation existante de 1er et de 2ème cycle.

La rédaction du dossier d’autoévaluation est réalisée sous la responsabilité de la direction de l’établissement. Il doit avoir été validé par les conseils compétents de toutes les parties prenantes. L’ensemble de la documentation le composant (rapport d’autoévaluation, données de caractérisation de chaque formation évaluée, autres documents) fera l’objet d’un dépôt sur la plateforme PELICAN, au plus tard le 11 septembre 2020.

Ce dossier résulte d’une synthèse au niveau de l’option du DNA et du DNSEP de la formation réalisée par l’établissement. Ainsi il ne contient pas de parties internes différenciées pour les parcours et/ou mentions.

Le dossier se compose de quatre parties, toutes au format électronique:

1. D’une présentation / synthèse de l’autoévaluation des formations de l’option (environ 40/50 pages), s’appuyant sur les quatre grands domaines d’évaluation (on se réfèrera ici aux « Référentiel Hcéres pour l’évaluation d’une formation conférant le grade de licence » et « Référentiel Hcéres pour l’évaluation d’une formation conférant le grade de master » Vague B). En termes d’autoévaluation, cette partie contient aussi les perspectives d’amélioration et d’évolution des formations.
2. De tableaux récapitulatifs des données caractéristiques des formations de l’option.
3. D’annexes complétant la présentation et fournissant des éléments de preuves : l’organigramme de l’offre de formation globale de l’établissement, la liste des conventions de toute nature passées par l’établissement au niveau national et international (hors conventions de stages), accompagnée de la copie des conventions les plus significatives, l’inscription Erasmus et autres réseaux, le livret de l'étudiant de l'année scolaire en cours, les *curriculum vitae* anonymisés des enseignants composant l'équipe pédagogique des formations évaluées incluant le descriptif de leurs productions personnelles, la liste des productions éditoriales de l'école susceptibles d'éclairer son activité (revues, catalogues, éditions d'actes de colloques, présentation des travaux des diplômés)…
4. Des fiches du DNA et du DNSEP pour le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), ainsi que les suppléments au diplôme.

En parallèle au dépôt du dossier d’évaluation sur la plateforme PELICAN, l'établissement fera parvenir, pour chaque dossier, au format papier, une sélection de productions éditoriales en lien étroit avec le travail des étudiants (en triple exemplaire, trois ouvrages différents au maximum par option, ces ouvrages ne seront pas restitués aux écoles, et, au-delà de trois exemplaires, les ouvrages ne seront pas distribués aux experts). Documents à adresser au Hcéres – Département d’évaluation des formations 2, rue Albert Einstein - 75013 Paris.

Rappel des domaines de l’Évaluation externe

Pour le détail de ces domaines, on se référera au « Référentiel Hcéres d’évaluation externe d’une formation » Vague B. Ces critères sont à considérer de manière plus ou moins importante selon le type de la formation. Le rédacteur du dossier adaptera les références et critères du référentiel en s’appuyant sur les spécificités des formations de l’option réunissant le 1er et le 2ème cycle d’études supérieures.

1. **Finalité de l’offre de formation**

Pour chaque cycle d’études, cette partie décrit et analyse les objectifs scientifiques et professionnels, les débouchés et les poursuites d’études.

1. **Positionnement de l’offre de formation**

Cette partie présente l’établissement ainsi que le schéma de l’offre de formation globale et le positionnement des formations évaluées dans ce schéma. Elle décrit et analyse le positionnement des formations de l’option de 1er et 2ème cycle dans un espace local, régional, national ou international selon les cas, l’articulation entre cette offre de formation et la recherche, les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires industriels ou culturels, les partenariats avec des établissements d’enseignement supérieur étrangers.

1. **Organisation pédagogique de l’offre de formation**

Cette partie décrit et analyse la structure de l’offre de formation de l’option, la continuité des enseignements de 1er et de 2ème cycle, la cohérence avec le cadre national des formations, la présence de projets et stages, les compétences additionnelles apportées, l’utilisation du numérique et les autres innovations pédagogiques, l’aide à la réussite, la dimension internationale, l’utilisation de la validation d’acquis totale ou partielle.

1. **Pilotage de l’offre de formation**

Cette partie décrit et analyse l’équipe pédagogique de 1er et de 2ème cycle, les modalités de pilotage de l’offre de formation et la participation des étudiants, la démarche qualité. Pour chaque cycle, sont également décrits et analysés l’évaluation des connaissances, le suivi de l’acquisition des compétences, les effectifs, le devenir des diplômés et la qualité de l’insertion.

DonnÉes caractÉristiques de l’OFFRE de formation

Les tableaux suivants sont à fournir dans le dossier (au format le plus approprié pour la formation).

*Pour tous ces tableaux, si plusieurs parcours/mentions existent dans la formation, on pourra fournir plusieurs tableaux, par exemple un pour le tronc commun, les autres pour les parcours/mentions.*

1. **Un tableau des unités d’enseignement**

Ce tableau listera toutes les unités d’enseignement de la formation de 1er et de 2ème cycle en l’année universitaire 2019-2020.

Pour chaque UE on indiquera : l’intitulé, le parcours ou tronc commun, la discipline ou compétence concernée, la modalité (C, TD, TP, etc.), le semestre, le volume horaire en présentiel, le coefficient et les crédits européens (ECTS) associés.

1. **Un tableau de l’équipe pédagogique**

Pour ce tableau, on prendra comme modèle le tableau (1) ci-dessous. On veillera à mettre en remarque toute information permettant de comprendre les données citées.

1. **Un tableau des effectifs sur la dernière période.**

Pour ce tableau, on prendra comme modèle le tableau (2) ci-dessous. On veillera à mettre en remarque toute information permettant de comprendre l’évolution des flux.

1. **Un tableau de l’insertion professionnelle et de la poursuite d’études pour la dernière période.**

Pour les cinq dernières années universitaires de fonctionnement de la formation, on indiquera le nombre de diplômés de 1er et de 2ème cycle ayant poursuivi leurs études (ainsi que l’établissement et le type de poursuite d’études), le nombre de ces diplômés s’étant insérés dans la vie professionnelle et le type d’insertion, le nombre de ces diplômés en recherche d’emploi, la date de réalisation de l’enquête et le nombre de répondants à l’enquête.

Tableau de l’Équipe pÉdagogique

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 1ère année | 2ème année  | 3ème année | 4ème année | 5ème année |
| Nombre d’enseignants permanents de l’établissement intervenant dans la formation :* issus du milieu professionnel
* issus du milieu académique (enseignants-chercheurs, PRAG, PRCE, etc.)
 |  |  |  |  |  |
| Nombre d’intervenants extérieurs dans la formation : * issus du milieu professionnel
* issus du milieu académique (enseignants-chercheurs, PRAG, PRCE, etc.)
 |  |  |  |  |  |
| Nombre d’heures d’enseignement en présentiel par étudiant (hors stage et projet tuteuré)  |  |  |  |  |  |
| Nombre d’heures d’enseignement pratique en présentiel par étudiant  |  |  |  |  |  |
| Nombre d’heures d’enseignement théorique en présentiel par étudiant  |  |  |  |  |  |
| Nombre d’heures d’enseignement de préparation à la vie professionnelle, en présentiel par étudiant  |  |  |  |  |  |

Tableau des effectifs sur la derniÈre pÉriode

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
| Nombre d’inscrits pédagogiques[[1]](#footnote-1) en 1ère année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 2ème année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 3ème année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 3ème année ayant validé leur diplôme |  |  |  |  |  |
| Nombre de diplômés de 3ème année effectuant une 4ème année dans la même école |  |  |  |  |  |
| Nombre de diplômés de 3ème année effectuant une 4ème année dans un autre établissement |  |  |  |  |  |
| Nombre de diplômés de 3ème année ayant abandonné leurs études |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 4ème année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques de cette 4ème année admis en 5ème année même partiellement |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 5ème année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 5ème année ayant validé leur diplôme |  |  |  |  |  |

1. *Un inscrit pédagogique est un étudiant qui, au-delà d’une inscription administrative, est inscrit dans un module pédagogique d’une année de la formation. Il est alors considéré ici comme inscrit pédagogique de cette année de formation.* [↑](#footnote-ref-1)